

D 2023 17 07 079

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 17 Juillet 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 11 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, D. GANNE, J-O. RABOT, G. MASRARI, M. GRENIER, C. TOWNSEND, J-M. PALINIEWICZ, C. BIOLAY, J. DAZIN, H. GRANGE, V. KRYCK, M. FOURNIER, A. NEUSSER, L. JACQUEMET

Absents :

Absents excusés : J. DIZERENS, P. GUINOT, A. BOUSSER, Y. DUMAS, M. CHALENDAR

Procurations: A. BOUSSER à C. BIOLAY, Y. DUMAS à O. GUICHARD, P. GUINOT à G. MASRARI, J. DIZERENS à M. GRENIER, M. CHALENDAR à H. GRANGE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative

## **6. Instances – Désignation du collège employeur pour le Comité Social Territorial**

L'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires consacre le droit des fonctionnaires à la participation : "Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans les organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière".

Le Maire explique au Conseil Municipal que la commune d'Ornex comptant plus de 50 agents, elle est désormais dotée d'un Comité social territorial. Le conseil municipal a décidé de maintenir une parité entre le collège employeur et le collège salarié.

Il convient de désigner les représentants des élus parmi les membres du conseil municipal, afin de constituer le collège employeur. Il est important de noter que les séances du Comité social territorial se déroulent en journée afin que les représentants du personnel puissent être présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **DÉSIGNE** les 5 membres titulaires et suppléants suivants issus du conseil municipal pour représenter le collège des élus :

### **TITULAIRES :**

1. O. GUICHARD
2. C. BIOLAY
3. M-C. ROCH
4. J. DAZIN
5. J. DIZERENS

### **SUPPLEANTS :**

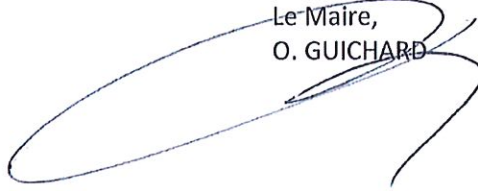
1. W. DELAVENNE
2. M. GIRIAT

Fait à Ornex, le 21 juillet 2023

La secrétaire de séance,  
L. JACQUEMET



Le Maire,  
O. GUICHARD



Certifié exécutoire le : 21 juillet 2023  
Affiché le : 21 juillet 2023

O. GUICHARD  
Maire